

1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

Epur activateur biologique 6 mois 30 doses 750gr

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Activateur biologique pour fosses septique

Concentration d'utilisation: 100%

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Bevil SPRL

Z.I. TOURNAI OUEST II. Rue du mont des Carliers, 26

B-7522 Tournai – Blandain

Tél: 003269890770 — Fax: 003269840639

E-mail: julien.mauroy@bechems.eu — Site web: <http://www.bevil.be/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

EUH208

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes:

Mention d'avertissement:

aucun

Mentions de danger:

: aucun

EUH208: Contient (subtilisine; Amylase). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

: aucun

Contient:

aucun

2.3 Autres dangers:

aucun

3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

Acide citrique	5% - 15%	Numéro CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42 Classification CLP: H319 Eye Irrit. 2
Amylase	< 5%	Numéro CAS: 9000-90-2 EINECS: 232-565-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119938627-26 Classification CLP: H334 Resp. Sens. 1
subtilisine	< 5%	Numéro CAS: 9014-01-1 EINECS: 232-752-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480434-38 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H334 Resp. Sens. 1 H335 STOT SE 3 H400 Aquatic Acute 1

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section figure à la section 16.

4 RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	aucun
Contact avec les yeux:	rougeur
Ingestion:	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation:	aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhalier les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Activateur biologique pour fosses septique

8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs TLV sont connues

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480'. Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	

9 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	100 °C
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	7,0
Pression de vapeur/20°C:	2 332 Pa
Densité de vapeur:	sans objet
Densité relative/20°C:	/
Aspect/20°C:	solide
Point d'éclair:	/
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Température d'auto-inflammabilité:	/
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	/
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	/
Propriétés explosives:	sans objet
Propriétés comburantes:	sans objet
Température de décomposition:	/
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	sans objet
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	sans objet
Viscosité dynamique, 20°C:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	0,300

9.2 Autres informations:

Composé organique volatile (COV): /

Composé organique volatile (COV): /

10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux:

ne se décompose pas lors d'une utilisation normale

11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Au sujet de la préparation même : aucune information complémentaire disponible

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: /

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: /

Acide citrique	DL50 orale, rat: $\geq 5,000$ mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5,000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Amylase	DL50 orale, rat: 2,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5,000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
subtilisine	DL50 orale, rat: 1,800 mg/kg DL50 dermale, lapin: $\geq 5,000$ mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Acide citrique	CL50 (Poisson): 440 - 760 mg/l (48h) CL50 (Daphnies): 1535 mg/l (24h) CE50 (Daphnies): 1535 mg/l (24h)
Amylase	CL50 (Poisson): >100 mg/l (96h) CE50 (Daphnies): >100 mg/l (48h) CE50 (Algues): >100 mg/l (72h)
subtilisine	CL50 (Poisson): 8,2 mg/l, 96h (Oncorhynchus mykiss) CE50 (Daphnies): EC0 = 0,17 mg/l CSEO (Algues): 0,041 mg (72h) (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Les tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information complémentaire disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK: 1
Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU:

non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable

Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

15 RUBRIQUE 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK: 1

Composé organique volatile (COV): /

Composé organique volatile (COV): /

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Enzymes < 5%, Agents de surface non ioniques < 5%, Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

16 RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Chemical Abstracts Service
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
TLV:	Threshold Limit Value
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases R et H utilisées dans la fiche de données de sécurité:

: aucun **EUH208:** Contient (subtilisine; Amylase). Peut produire une réaction allergique.
H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. **H315 Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée.

H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux. **H319 Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux. **H334 Resp. Sens. 1:** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. **H335 STOT SE 3:** Peut irriter les voies respiratoires. **H400 Aquatic Acute 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques.

Motif de révision, modifications des éléments suivants:

Rubriques: 2.1, 2.2, 16

Numéro de référence SDS:

ECM-101899,05

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.